67e ANNEE (7e SÉRIE) N° 39 26 SEPTEMBRE 1957

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine titulaire de Langres
Codirecteur

LE ROSAIRE

Sa richesse doctrinale et spirituelle

Le prochain centenaire des apparitions de Lourdes sera l'occasion de cérémonies grandioses et d'une émulation de ferveur dans le monde entier. Notre Saint-Père le Pape lui-même a tenu à souligner l'importance de cet événement.

En prévision de ces circonstances, et à la veille du mois d'octobre, l'*Ami du Clergé* voudrait contribuer à la gloire de Marie en rappelant les richesses doctrinales et spirituelles du Rosaire.

I
UNE PRIÈRE PRIVILÉGIÉE

De toutes les formes populaires de dévotion à Marie, le Rosaire est sûrement la plus répandue et la plus aimée.

C'est aussi la plus encouragée par les Papes et la plus goûtée des saints que l'Eglise a canonisés depuis plusieurs siècles.

La sainte Vierge elle-même l'a appuyé de son autorité souveraine au cours de nombreuses apparitions, surtout à Lourdes en 1858 et à Fatima en 1917.

Avant d'explorer quelques-unes des raisons de cette faveur exceptionnelle, il convient d'en souligner le fait.

I. — *INCOMPREHENSIONS.*

Reconnaissons d'abord que tous ne répondent pas avec le même empressement à ces exhortations et à ces exemples.

Certains ne desserrent pas les dents pendant la récitation du chapelet, pour manifester publiquement leur réprobation.

Sans aller jusque là, d'autres semblent se tromper sur la nature du Rosaire. Ils s'en servent pour colmater les creux au cours d'une procession, ou pour faire patienter les fidèles quand le prédicateur est en retard. Dans bien des paroisses, cette prière est surtout réservée aux congréganistes qui la récitent au plus vite, le dimanche après la messe ou avant les vêpres. Ou encore on y consacre juste un quart d'heure le soir, en souvenir du canon 125, § 2, qui recommande aux clercs la récitation quotidienne du Rosaire.

Mais si nous en croyons l'Eglise et les saints, le Rosaire est tout autre chose.

II. — *LA VOIX DU MAGISTERE*

Depuis Sixte IV, qui accordait des indulgences à la confrérie du Rosaire de Cologne dans le bref *Pastoris Aeterni* du 30 mai 1478, jusqu'à S. S. Pie XII, on compte 28 papes.

Or tous ces Pontifes (à part deux, sauf erreur) ont recommandé le Rosaire.

Léon XIII surtout l'a fait d'une manière extraordinaire.

En 1886, le traducteur d'une vie de saint Dominique par Thierry d'Apolda notait avec admiration au début de sa préface que le grand Pape venait de recommander le Rosaire pour la troisième fois en trois ans. Que dut-il penser quinze ans plus tard ? C'est dix fois, en dix encycliques, que Léon XIII le recommanda solennellement [1], et 23 fois en tout, de 1883 à 1901, si l'on compte les autres documents particuliers ou moins solennels.

On remarque au cours de la publication de ces documents un approfondissement continuel, dont le Pape ne fait point mystère. Il écrit en 1894, dans sa 6e encyclique sur le Rosaire :

« En réfléchissant sur la nature intime du Rosaire, plus sa grandeur et son utilité Nous apparaissent vivement, plus s'accroissent le désir et l'espoir que nos recommandations soient assez puissantes pour que le culte de cette très sainte prière, mieux connue et pratiquée davantage, prenne les plus heureux développements » [2].

Il multiplie les expressions vigoureuses, dont voici quelques exemples :

« Pour obtenir ces secours (du ciel, en face des maux universels), Nous l'affirmons de nouveau et avec énergie, c'est dans le Rosaire que Nous mettons notre plus ferme espérance » [3].

« S'abstenir de recourir à Marie dans le besoin, ce serait vouloir voler sans ailes » [4].

« Désirant depuis déjà longtemps placer le salut de la société humaine dans le culte accru de la Vierge comme dans un refuge absolument sûr, Nous n'avons jamais cessé de propager parmi les fidèles du Christ la coutume du Rosaire de Marie » [5].

Ce pape génial n'attribuait guère moins d'importance à la prédication du Rosaire qu'à la restauration du Thomisme. C'étaient là les deux grands moyens d'apostolat qu'il recommandait aux Dominicains [6].

[1] Cf. *Lettres Apostoliques de S. S. Léon XIII*, Edition de la Bonne Presse, t. VII, p. 291. — (N. B. Nous renverrons désormais à cette collection par les initiales B. P.).

[2] B. P., t. IV, p. 121.

[3], [4], [5] B. P., t. IV, p. 131. — Joret, *Léon XIII : le Rosaire de Marie*, p. 189. — B. P., t. V, p. 277.

[6] Lettre au Rme P. Früwirth, 20 septembre 1892. —

Ses successeurs, sans insister autant, favorisèrent aussi beaucoup la dévotion à Marie.

Pie XI consacra une encyclique spéciale au Rosaire : *Ingravescentibus malis*, le 27 septembre 1937. Il s'y réfère explicitement aux écrits de Léon XIII [7]. Il attribue au Rosaire « une place particulière et principale » parmi les diverses prières publiques adressées à Marie (ib.). Il rappelle qu'il le recommande souvent aux jeunes mariés ; il leur confie qu'il le récite chaque jour (ib., p. 97).

S. S. Pie XII écrivit sur le Rosaire l'encyclique *Ingruentium Malorum* le 15 septembre 1951 [8]. On y lit ceci :

« Nous n'hésitons pas à le répéter : Nous mettons une grande espérance dans le rosaire pour la guérison des maux qui affligent notre époque » (col. 1235).

Et il recommande souvent cette prière aux groupes de fidèles qu'il reçoit en audience. Nous y reviendrons plus loin. Mais signalons au moins, dès maintenant, ses conseils aux jeunes époux, entre autres cette charmante allocution du 8 octobre 1941 où il montre comment le Rosaire convient à tous les états de vie (cf. Edit. Lethielleux, T. I, p. 171-76).

III. — *L'EXEMPLE DES SAINTS*

Il semble aussi que le Rosaire soit la principale dévotion des saints canonisés depuis plusieurs siècles.

Citons au hasard :

Au XVIe siècle, sainte *Thérèse d'Avila* ne se couchait jamais, fût-ce à minuit ou une heure du matin, même après des journées harassantes, sans égrener son chapelet, ce chapelet que l'on conserve encore, tout usé par ses doigts.

Au XVIIe siècle, saint *François de Sales* était toujours fidèle aussi à son Rosaire quotidien. Il s'y était même engagé par vœu.

Au début du XVIIIe s., saint *Louis-Marie de Montfort* fait du Rosaire sa principale dévotion et son grand moyen de persévérance dans les paroisses qu'il a évangélisées. Il refuse les « retours de mission » là où l'on en a négligé la récitation communautaire et il décrit les effets merveilleux qui résultent de cette récitation [9].

Peu après, saint *Benoît-Joseph Labre* allait parcourir les routes de France et d'Italie le chapelet à la main.

A la même époque, saint *Alphonse de Liguori* tenait à son Rosaire jusqu'au scrupule. Dans sa vieillesse, quand son compagnon voulait le rassurer, il s'écriait :

« Tu ne sais donc pas, Alexis, que le jour où je doute d'avoir récité mon rosaire, je doute aussi de mon salut éternel ? »

On sait que Léon XIII, s'appuyant sur la tradition qui fait remonter l'origine du Rosaire à saint Dominique, et sanctionnant l'action séculaire des Frères Prêcheurs en faveur de cette dévotion, leur en a solennellement confié la charge dans la Constitution Apostolique *Ubi primum* du 2 octobre 1898.

[7] B. P., t. XVI, p. 90.

[8] *Documentation cath.*, 1951, col. 1233-1238.

[9] S. Louis-Marie de Montfort, *Le Secret admirable du Très Saint Rosaire* (Mame), p. 131-132.

Au XIXe s., saint *Jean Bosco* n'était pas moins catégorique :

« Sur cette récitation quotidienne (du chapelet), l'Œuvre est fondée. C'est pourquoi je suis décidé à abandonner beaucoup de pratiques, mais pas celle-là ! *ma non questa !* »

Il voit dans cette pratique « la banqueroute du diable ».

Son compatriote, *S. Gabriel de l'Addolorata* se sanctifia en quelques années par une dévotion ardente envers Marie, et devint l'un des plus grands thaumaturges de son siècle.

Peut-on ajouter à cette liste de saints canonisés l'exemple du *P. de Foucauld*, qui récitait plusieurs rosaires par jour dans sa solitude du désert ?

VI. — *LA PRIERE FAVORITE DES HOMMES D'ACTION*

Le Rosaire, prière des saints, prière, comme nous le verrons, des contemplatifs, est la prière préférée des hommes d'action.

Le général *Drouot*, « le sage de la Grande Armée », récitait son chapelet jusque dans l'embrasure d'une fenêtre des Tuileries. *O'Connel* le disait dans un coin du Parlement anglais ; *Récamier* en route vers ses malades ; le général *de Sonis* sur le champ de bataille de Loigny, où il était couché, agonisant, dans la neige. *Ampère*, alors professeur à l'Ecole Polytechnique, le récitait près du pilier d'une église quand Ozanam en crise l'aperçut et en fut tout réconforté. Plus près de nous, *Pierre Termier*, professeur à Centrale, le récitait dans un coin de wagon en conduisant ses élèves en exploration scientifique.

Le maréchal *Foch* n'y manquait jamais, surtout au moment des batailles. Le maréchal *Leclerc* non plus.

Le maréchal Pétain raconte dans son livre sur Verdun qu'au moment où les Allemands croyaient pouvoir passer, ils furent arrêtés par une mitrailleuse qui avait échappé à leur bombardement infernal. Elle était manœuvrée par des Bretons qu'on avait sacrifiés exprès, et qui attendaient la mort le chapelet à la main.

L'abbé Bellanger, aumônier militaire à Arras, disait : « Que faut-il pour fonder une œuvre militaire ? Un cœur et un chapelet ». Et il obtenait des résultats surprenants auprès de ses soldats, grâce au chapelet. L'un d'eux détestait monter la garde. Ce fut le contraire quand il eut l'habitude de dire son chapelet : « Mon fusil d'une main, mon chapelet de l'autre, les heures sont courtes ! »

Pourrait-on aujourd'hui concevoir des catholiques fervents qui ne diraient pas leur chapelet, en commun ou en particulier ?

Après cela Pie XI est en droit d'écrire, dans son encyclique sur le Rosaire :

« Combien sont éloignés du chemin de la vérité ceux qui regardent cette dévotion comme une formule fastidieuse... et la rejettent en la laissant tout au plus aux enfants et aux bonnes femmes ! » [10]

[10] B. P., t. XVI, p. 91.

V. — PRECISION CAPITALE

Nous avons employé jusqu'ici indifféremment les mots *chapelet* et *rosaire*. C'est la coutume en France. Partout ailleurs, on ne connaît que le mot *rosaire*.

Nous ne voudrions pas chicaner sur les mots. Mais il est essentiel de ne pas se tromper sur la nature des choses.

En réalité, ce qui nous est si instamment recommandé par les Papes, depuis Sixte IV jusqu'à Pie XII, ce n'est pas la simple récitation des *Pater* et des *Ave* (ce qu'on appelle en rigueur de termes le chapelet), c'est la méditation des quinze mystères du Rosaire, soutenue par la prononciation de ces prières.

Certes, le *Pater* et *l'Ave* sont les plus belles de toutes les prières (nous ne parlons pas de la Messe, qui est plus qu'une prière). Mais, si belles soient-elles, elles ne sont pas l'élément essentiel du Rosaire.

L'élément essentiel est la méditation des mystères.

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort exprime cette vérité d'une manière énergique :

« Le Rosaire, sans la méditation des mystères de notre salut, ne serait presque qu'un corps sans âme. »[1]

Un corps sans âme... : un cadavre !

Peut-être l'expression du fougueux apôtre excède-t-elle sa pensée ? Les Papes se contentent de dire que la méditation des mystères est essentielle au Rosaire. Mais le sens est le même.

Léon XIII y revient souvent. Ainsi en 1892 :

« Le Rosaire, avec une très belle et fructueuse prière revenant dans un ordre réglé, amène à contempler et à vénérer successivement les principaux mystères de notre religion »[2].

C'est à cette forme de prière que se réfère Pie XI[3].

C'est d'elle que parle formellement S. S. Pie XII dans ses exhortations :

« Nous connaissons bien la puissante efficacité du Rosaire pour obtenir l'aide maternelle de la Sainte Vierge... Il résulte un autre grand avantage lorsque les prières orales (le *Pater* et l'*Ave*) s'accompagnent de la méditation des mystères : tous les fidèles, même les plus simples et les moins instruits, ont là une manière facile et rapide d'alimenter et d'affermir leur foi. Par la méditation fréquente des mystères, l'âme atteint et absorbe insensiblement les vertus qu'ils contiennent, elle s'enflamme vivement à l'espérance des biens immortels et se sent fortement et doucement stimulée à suivre la voie tracée par le Christ lui-même et par sa Mère. La récitation même de formules identiques, tant de fois répétées, loin de rendre cette prière stérile et ennuyeuse, possède au contraire l'admirable vertu d'inculquer la confiance à celui qui prie et de faire une douce violence au Cœur maternel de Marie »[4].

Nous exploiterons, dans la suite, les idées de ce texte dense. Retenons pour l'instant que, selon les Papes eux-mêmes, le Rosaire comporte essentiellement la méditation des mystères évangéliques. Il y a là un point de doctrine capital, dont la méconnaissance entraînerait de regrettables malentendus.

VI. — SOLUTION DES DIFFICULTES

1. — Certains n'admettent pas qu'on récite le chapelet *devant le T. S. Sacrement exposé*. Ils considèrent comme une anomalie de parler à Marie en présence de son Fils.

C'est une erreur : l'épisode évangélique des Noces de Cana en est la preuve. Dieu est toujours présent quand nous prions Marie : elle est l'avocate, la Mère, qui présente nos requêtes. Et on comprend que le Pape ait accordé une indulgence plénière à la récitation du chapelet devant le Saint-Sacrement.

D'ailleurs cette récitation se justifie beaucoup mieux quand elle est accompagnée de la méditation des mystères du Rosaire. Alors, en effet, nous orientons plus explicitement vers le Christ notre esprit et notre prière.

2. — On dira peut-être que *Bernadette, à la grotte de Lourdes*, ne se souciait guère des mystères, et que la Sainte Vierge ne lui en a pas conseillé la méditation.

C'est probable, encore qu'on ait pu tirer une leçon du chiffre 15 des visites demandées par Marie, et du symbolisme des apparitions[5].

Mais le cas de la voyante ne ressemble guère au nôtre : pour elle, le passé biblique s'estompait dans la splendeur du présent, les symboles cédaient devant la réalité, et la diversité des considérations était inutile au moment de l'extase.

Mais nous n'en sommes sans doute pas là... Nous avons besoin de manœuvrer la *noria*, comme disait sainte Thérèse d'Avila. Nous devons nourrir notre ferveur si nous voulons progresser dans la connaissance et l'amour de Dieu. Et c'est là le rôle des mystères.

Il reste donc incontestable que la méditation des mystères du Rosaire confère à cette prière une grande supériorité sur la simple récitation des prières vocales. Nous le verrons bientôt en détail.

[1] S. L.-M. de Montfort : *Le Secret admirable du Très Saint Rosaire*, p. 66.

[2] B. P., t. III, p. 147.

[3] B. P., t. XVI, p. 90.

[4] Encyclique *Ingruentium Malorum*, dans *Doc. Cath.*, 1951, col. 1234-1235. Item, plus récemment, Lettre autographe au Général des Dominicains du 11 juillet 1957 (*Osserv. Rom.* du 4 août 1957).

Citons au moins quelques lignes de cette lettre. On y verra que S. S. Pie XII n'a nullement modifié l'enseignement de Léon XIII sur la nature et l'importance du Rosaire :

« Par ce genre de prière, un moyen facile et rapide est ouvert à tous les chrétiens, même aux plus simples et aux moins instruits, pour nourrir, développer et susciter leur piété et leur ardeur religieuse.

« Admirable ensemble composé de la salutation angélique, entrecoupé par l'oraison dominicale, joint à un effort de méditation, le Rosaire est, en effet, une excellente sorte de supplication... et surtout le moyen le plus fécond pour obtenir la vie éternelle » (Léon XIII, Ep. *Diuturni temporis* du 5 septembre 1898). C'est pourquoi, outre les excellentes prières dont il est composé, et qui, comme de célestes roses, sont unies en une couronne, il offre également un encouragement à une piété plus fervente, une sauvegarde de la religion, et de remarquables exemples de vertu par les mystères proposés à la contemplation. Il ne peut donc être que très agréable à la Vierge Mère de Dieu et à son Fils unique, qui regarde sans aucun doute comme offert aussi à lui-même toute louange, honneur et gloire présentée à sa Mère. »

[5] Cf. P. Gasnier : *Le Message de Lourdes.*

3. — Enfin, dira-t-on, pourquoi, dans cette contemplation des mystères, faut-il *passer par Marie ?* Puisqu'elle n'est qu'une simple créature, ne serait-il pas plus conforme au dogme de la laisser de côté et d'aller directement à Dieu dans le Christ ?

Reste à savoir si nous serions ainsi plus près de la réalité et de l'évangile.

Peut-on trouver l'enfant Jésus sans sa Mère ? Peut-on aller au pied de la Croix sans y trouver Marie ? Peut-on assister à l'Ascension et à la Pentecôte sans y rencontrer la Vierge ?

Soit — dira-t-on encore. Nous reconnaissons que Marie est inséparable de Jésus. Donc ne la négligeons pas. Mais mettons-la à sa vraie place, une place de second plan. Et ne la prions pas comme si elle était le personnage principal de l'évangile.

Cette instance est peut-être le nœud de la difficulté.

Oui, nous le professons, nous aussi : Marie n'est qu'une pure créature, et à ce titre elle est infiniment inférieure à son Fils qui est Dieu. Il serait donc insensé et hérétique de la considérer comme la fin de notre dévotion. Ainsi que le dit le Père Robilliard :

« Etre dévot à la Vierge, ce n'est pas se vouer à elle de la même façon qu'on se voue à Dieu. C'est lui livrer tout ce que l'on est, c'est se consacrer à elle comme à la Vierge sacerdotale, ministre d'une donation de tout notre être qui n'a d'autre terme que Dieu... Se consacrer à la Vierge, c'est se consacrer par elle à Dieu. » [6]

Pourquoi donc, cependant, passer par elle pour aller à Dieu ?

Pour DEUX RAISONS principales (sans compter celles que nous verrons dans la suite) :

1° Parce qu'il semble bien que tel est *l'ordre providentiel* voulu par Dieu. Léon XIII se fait l'écho d'une tradition catholique que l'on peut bien appeler millénaire en écrivant :

« De même qu'on ne peut aller au Père suprême que par le Fils, de même pour ainsi dire (*fere*) on ne peut arriver au Christ que par sa Mère » [7].

Marie, en effet, étant la première Rachetée, est pour ainsi dire le prototype de tous ceux qui ont été rachetés après elle et, en partie, grâce à elle.

2° Parce qu'il serait difficile de trouver un moyen aussi efficace de *briser notre orgueil.*

Car il faut bien nous rappeler que notre orgueil est le plus grand obstacle à l'action de la grâce en nous. Nous oublions trop, au moins dans la pratique, ce grave avertissement du Seigneur :

« En vérité, je vous le dis, si vous ne retournez à l'état des enfants, vous ne pourrez entrer dans le Royaume des Cieux » (Mt. XVIII, 3).

Et nous oublions trop combien il est difficile de réaliser cette « enfance spirituelle » qui est cependant, au dire de Benoît XV, « *le secret de la sainteté*, non seulement pour les Français, mais pour tous les fidèles répandus dans le monde entier » [8].

[6] Cf. *Marie Salut du Monde* (Cahier de la Pierre-qui-Vire, 1954), p. 162.

[7] B. P., t. III, p. 99.

[8] Discours du 14 août 1921, sur l'héroïcité des vertus de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus (en appendice aux éditions de l'*Histoire d'une âme*).

Or c'est un fait d'expérience facile à expliquer que si nous allons à Jésus par Marie, comme c'est le cas dans la prière du Rosaire, nous pratiquons nécessairement cette humilité indispensable à quiconque veut entrer dans le Royaume des Cieux.

Pie XI l'enseigne expressément :

« Cette façon de prier a tout-à-fait le parfum de la simplicité évangélique et de l'humilité de l'esprit, et elle exige l'une et l'autre; sans quoi il nous est impossible d'obtenir le Royaume de Dieu, comme le divin Rédempteur nous l'enseigne » [9].

Nous savons très bien que Marie n'est qu'une pure créature, une simple femme qui s'est dite « la servante du Seigneur ». Et c'est précisément pour cela que nous nous humilions nécessairement en passant par elle pour aller à Dieu.

Il se trouve, d'ailleurs, que cette montée vers Dieu par degrés proportionnés à notre faiblesse est un *merveilleux moyen pédagogique* de nous accoutumer aux splendeurs divines. Pour le comprendre, il suffit de se rappeler le rôle de la dialectique dans la philosophie platonicienne et néo-platonicienne, et l'usage qu'un saint Augustin a su en tirer en christianisme (cf. l'extase d'Ostie, *Confessions*, l. IX, c. 10 et 11).

Certains, mesurant leur peu d'amour du Christ, rabaissent leur tendresse pour Marie, afin de garder les proportions. Qu'ils fassent le contraire : qu'ils aiment ardemment la Vierge-Mère ; elle saura les élever jusqu'à son Fils en leur communiquant de sa plénitude d'amour pour Lui.

II
UNE ÉCOLE D'ORAISON

Ce qui précède n'est guère qu'une introduction à notre sujet. Nous n'avons en somme exposé qu'un argument d'autorité et précisé d'un mot la nature du Rosaire.

Il s'agit maintenant de comprendre en détail pourquoi les Papes et les saints ont le Rosaire en si grande estime. Nous allons le faire en montrant dans cette forme de prière, d'abord une école d'oraison, puis une école de formation morale. Dans l'un et l'autre cas il serait loisible d'accumuler les citations des Souverains Pontifes, surtout de Léon XIII. Nous nous bornerons à l'essentiel.

I. — *MEDITATION ET ORAISON.*

L'expression consacrée en parlant du Rosaire est celle de *méditation* des mystères. Il n'y a pas lieu de chercher à la modifier. Mais il est bon de rappeler que, en rigueur de termes, *méditation* et *oraison* sont des notions distinctes.

C'est ce qu'explique bien le P. Lemonnyer [10].

La *méditation*, dit-il, a un sens surtout moral. Elle a pour objet des considérations sur la vie et la mort, les vertus et les vices, les motifs d'une bonne conduite, etc. Elle relève des vertus morales infuses.

[9] B. P., t. XVI, p. 92.

[10] Cf. *Notre vie divine*, p. 125 à 153.

A un degré supérieur se trouve *l'oraison théologale*, qui résulte de l'activité de nos vertus de foi, d'espérance et de charité. L'âme s'y tourne de préférence vers Dieu en effusions d'adoration, d'amour, de reconnaissance, de don d'elle-même, et elle tend à oublier tout le créé pour ne penser qu'à Lui.

Arrivée à ce stade, il ne lui reste qu'une étape à franchir pour parvenir aux sommets : c'est *l'oraison mystique* passive, fruit des dons du Saint-Esprit.

Or le Rosaire est une véritable école d'oraison théologale et contemplative. Certes, il est aussi une école de formation morale, et nous l'expliquerons amplement. Mais ce qui le caractérise en tant que prière, ce n'est pas la méditation portant sur les « fruits du mystère »: c'est la contemplation savoureuse des vérités de notre foi. Et par là, il est une introduction remarquable à ce regard simple et profond, lumineux et ardent, qui caractérise la vie mystique.

II. — CONTEMPLATION EVANGELIQUE

Un élément fondamental qu'il faut d'abord souligner, c'est la richesse évangélique du Rosaire.

A la différence du bouddhiste ou du théiste, le chrétien ne cherche pas à atteindre directement la divinité, et encore moins à se faire soi-même le centre de sa contemplation. Il sait qu'il *ne trouvera Dieu que dans et par Jésus-Christ*.

L'objet de sa contemplation est donc nécessairement le Verbe incarné. Sainte Thérèse d'Avila nous assure que la vue de l'humanité du Christ est un chemin sûr pour parvenir à la vie mystique. De fait, ceux qui ont voulu s'en détourner se sont fourvoyés.

Or précisément, le Rosaire nous invite à contempler les principaux épisodes de l'enfance, de la Passion et de la vie glorieuse de Notre-Seigneur. Le Rosaire est donc une prière sûre, qui nous aide à pénétrer les actes humains de Jésus et ses sentiments intimes, et nous conduit de là à la connaissance de la nature divine elle-même.

La correspondance entre le Rosaire et l'Evangile est si profondément vitale qu'elle se révèle spontanément aux âmes bien disposées.

Nous avons sous les yeux le témoignage inédit d'un converti. C'est le chapelet qui l'a amené à la foi. Or quand il eut une notion exacte, non plus seulement du chapelet, mais du Rosaire, il éprouva le besoin de recourir à l'Evangile, et ce fut pour lui le point de départ de longues recherches :

« De proche en proche, j'ai eu besoin de précisions plus grandes. J'ai été rejeté du Rosaire à l'Evangile, de l'Evangile au Rosaire. C'est devenu du cinéma insatiablement. Pour chaque mystère, j'ai eu besoin du tableau évangélique correspondant. Lorsque le tableau a été retrouvé précairement chez l'un des évangélistes, la méditation s'est faite plus exigeante et il a fallu recourir aux autres évangélistes. Une brochure des Missionnaires diocésains de Paris, qui fond en un seul les quatre récits évangéliques, est venue me secourir. Puis, elle a été dépassée. L'approfondissement ne s'est pas ralenti pendant plus de quatre années.

D'elle-même ma récitation a trouvé son ordre et me l'a insensiblement imposé. Au jour le jour, je n'ai le sentiment d'aucun progrès (j'ai même celui d'un recul à cause des paresses et dissipations qui s'aggravent souvent), mais, lorsque je fais le bilan en faisant des retours à six mois en arrière, je vois bien que j'ai été gratifié de bienfaits indicibles. »

III. — PRIERE SYMBOLIQUE ET LITURGIQUE

La vie de Jésus contemplée par le rosariste n'est pas résumée en articles comme ceux du *Credo*. Elle s'exprime d'une manière vivante et concrète, en des actions historiques dont tous les détails comportent une leçon, dont toutes les phases sont matière à méditation, dont tous les récits sont porteurs de grâce.

Ceci est proprement ce qui caractérise le symbolisme liturgique.

On sait que les sacrements sont des « signes efficaces de la grâce ». Les sacramentaux sont aussi des signes de la grâce, qu'ils font progresser à leur manière.

Or *le Rosaire est un sacramental*, et l'un des plus grands. Il a du sacramental le symbolisme et l'efficacité. Par son symbolisme il provoque l'élévation de l'âme à Dieu et la contemplation des « gestes de Dieu ». Par les grâces qu'il nous obtient en vertu de l'institution de l'Eglise et des Personnages divins qu'il offre à notre regard, il nous sanctifie et nous purifie, il nous réconforte et nous console, il nous défend du mal et de l'Ennemi.

Prenez chaque mystère du Rosaire et vous en aurez la preuve. Soit le premier, l'Annonciation : vous saisirez combien cette scène est porteuse de grâces multiples découlant de tous les détails révélés dans l'évangile : grâces de foi, de pureté, d'humilité, etc. L'âme qui prie son Rosaire est comme soulevée efficacement dans une région céleste où elle est comblée de bienfaits.

On sait à quel point les *fêtes liturgiques* sont des sources de grâces et portent l'âme fidèle au recueillement, à l'oraison, à la sainteté. Or pour une âme qui prie son Rosaire tous les jours, c'est pour ainsi dire tous les jours Noël, tous les jours Pâques, tous les jours la Pentecôte, etc. Tous les jours elle revit ces grands mystères qui sont toujours actuels en Dieu et toujours féconds en bienfaits surnaturels.

IV. — UNE ORAISON THEOLOGALE

S'il est vrai que l'oraison proprement dite relève des vertus théologales, on peut assurer que le Rosaire est une vraie école d'oraison, car il met essentiellement en jeu les vertus théologales.

Léon XIII revient à plusieurs reprises sur ce point. Citons au moins de lui ce texte sur LA FOI :

« Il est permis de dire que chez les personnes, dans les familles et parmi les peuples où la pratique du Rosaire est restée en honneur comme autrefois, il n'y a pas à craindre que l'ignorance et les erreurs empoisonnées détruisent la foi »[1].

De même Pie XI :

« Avant tout, le Rosaire alimente la foi catholique, qui refleurit précisément par l'opportune mé-

[1] Enc. du 7 septembre 1892, B. P., t. III, p. 147.

ditation des saints mystères et élève les esprits jusqu'aux vérités révélées par Dieu » (B. P., t. XVI, p. 95).

Saint Louis-Marie de Montfort avait écrit, avec son énergie habituelle :

« Jamais une âme qui dit son Rosaire tous les jours ne sera formellement hérétique ni trompée par le démon : c'est une proposition que je signerais de mon sang »[2].

L'expérience confirme cette doctrine. Nous en avons un exemple extraordinaire dans le cas des *chrétiens japonais d'Urakami*. Quand des missionnaires les découvrirent, en 1865, ils constatèrent qu'après être restés 225 ans sans aucun contact avec des prêtres catholiques, ils avaient cependant conservé la foi intacte, de père en fils, grâce à la récitation du Rosaire qu'ils alimentaient au moyen de vieux tableaux sauvés du désastre. Ils n'avaient même plus de chapelets : on les leur avait volé au temps des persécutions[3].

On comprend facilement que le Rosaire alimente la foi : par les mystères *joyeux* il fait contempler le fait de l'Incarnation ; par les mystères *douloureux* il reproduit les phases de la Rédemption ; par les mystères *glorieux* il rappelle la base de toute foi surnaturelle : Dieu rémunérateur (cf. Héb., XI, 6).

L'ESPÉRANCE se développe aussi dans les trois groupes du Rosaire :

L'Incarnation est le terme de la grande espérance messianique, et Siméon peut dire son « *Nunc dimittis* » quand il tient l'enfant Jésus dans ses bras. La *Passion* est le prix de notre Rédemption et nous permet d'espérer en Dieu, malgré nos péchés passés. Les *mystères glorieux* nous présentent aussi bien l'objet de notre espérance (le ciel), que l'objet de notre foi : Dieu « rémunérateur ».

Citons seulement Pie XI (même encyclique) :

« L'espérance des biens immortels, le rosaire la ravive encore, alors que le triomphe de Jésus-Christ et de sa Mère, médité par nous dans la dernière partie de sa récitation, nous montre le ciel ouvert et nous invite à la conquête de la patrie éternelle. »

Que dire de la vertu de CHARITÉ ?

« Comment, dit Pie XI au même endroit, ne se rallumerait-elle pas, par un retour d'amour, dans l'âme de ceux qui se rappelleront, dans la méditation du rosaire, les tortures et *la mort de notre Rédempteur* et les douleurs de sa Mère affligée ? »

Et on peut attribuer la même efficacité aux deux autres groupes de mystères. Car si beaucoup d'âmes, à la suite d'un saint François d'Assise et de tant de saints du Moyen Age, réchauffaient leur amour en méditant la Passion de Jésus et la Compassion de Marie, beaucoup d'autres ont toujours eu un attrait dominant pour la *Sainte Enfance* (tel un saint Bernard ou une Thérèse de Lisieux) alors que d'autres, à la suite d'un saint Paul, sans oublier l'enfance et la Passion du Christ, le contemplent de préférence dans *sa gloire*.

[2] *Le Secret admirable du Très Saint Rosaire*, p. 78.
[3] Cf. *La Vie Spirituelle*, t. V, 1921, p. 138.

V. — *HARMONIE PROFONDE*

Dans cette activité des vertus théologales, la vie contemplative est d'autant plus favorisée que tout se développe dans une harmonie parfaite.

1. — Nous l'avons souligné : *dans chaque groupe de mystères, les vertus agissent de concert*, et ceci est important.

On peut, en effet, développer spécialement une vertu plutôt qu'une autre : le fidèle qui s'exerce à multiplier les actes de foi pourra exceller dans cette vertu sans exceller autant dans la charité. (Qu'on se rappelle S. Paul, I Cor., XIII). Un autre qui fait beaucoup d'œuvres de charité pourra être peu apte à la contemplation intellectuelle. Ce n'est pas le cas de celui qui récite fidèlement son Rosaire : dans cette prière les trois vertus théologales se compénètrent intimement. Il est impossible de contempler avec foi ces mystères sans brûler d'amour — tant ils sont attrayants pour notre cœur — et sans être rempli d'espérance — tant ils sont enthousiasmants.

2. — De plus il est prudent de ne *pas faire de choix arbitraire* dans les sources de notre vie spirituelle. Si l'on se concentre habituellement sur *les joies* de la Bonne Nouvelle en négligeant le côté austère du christianisme, on risque de fléchir au moment de la tentation. Un saint Gabriel de l'Addolorata, par exemple, a su providentiellement tempérer la suavité ineffable de son intimité avec Marie en méditant surtout en elle sa vie douloureuse.

De même, ceux qui se bornent à la méditation de *la Passion* risquent d'avoir une vue partielle du Message évangélique et de mésestimer la recherche d'un humanisme intégral. Par contre, ceux de nos contemporains qui insistent sur l'aspect *glorieux* de Notre-Seigneur, qui parlent sans cesse du *Christ* et jamais de *Jésus*, tendent à ne voir en lui que la divinité et semblent négliger sa sainte humanité.

Rien à craindre de ces dangers dans la dévotion du Rosaire : on ne peut trouver une prière réalisant à tel point la fusion harmonieuse de toutes nos tendances, tant humaines que surnaturelles. Tout concourt, dans cette activité hiérarchisée, à mettre l'âme dans un état de vérité, d'amour et de paix qui s'apparente à la contemplation authentique. Et l'objet qu'elle contemple est le Dogme dans toute sa richesse et tout son équilibre, centré sur le Verbe incarné, Dieu et homme, fils de Dieu et fils de Marie.

VI. — *UNITE ET VARIETE*

Le Rosaire favorise directement cette activité contemplative, du fait de l'admirable fusion de l'unité et de la variété qu'on y découvre.

Car ces deux caractères : unité et variété, sont bien *révélateurs de la contemplation*. Ainsi, quand un voyageur arrive au sommet d'une montagne et découvre un panorama splendide, sa jouissance est bien basée sur ces deux éléments : d'une part un regard global, source de grande joie esthétique, faite de plénitude et de paix ; et d'autre part une analyse imperceptible des détails du tableau, qui

enrichit le regard global et nourrit la contemplation.

Or c'est ce que procure la prière du Rosaire. Notre esprit est fortement soutenu par une remarquable fusion de l'unité et de la variété des mystères.

Notre IMAGINATION (chez ceux, du moins, où elle est vive) a besoin de changer souvent d'objet. Ici, l'objet *change toutes les deux minutes,* à chaque *mystère.* Or, qui ne peut s'arrêter deux minutes à contempler un fait ? Au début on a quelque difficulté à se créer une image adaptée : on ne sait à quels détails s'accrocher. Mais bientôt chaque image se cristallise ; à mesure qu'on la médite elle devient plus nette, plus profonde dans l'âme. En même temps elle se vivifie et se spiritualise sous l'action du mystère qui l'anime et l'auréole d'un nimbe particulier.

Au bout d'un certain temps, elle revient à volonté dans le champ de la conscience. Dès l'énoncé d'un mystère, les personnages surgissent du fond de la mémoire, attirants par la beauté divine qui s'y dévoile de plus en plus, et nous n'avons pas d'effort à faire pour rester en face de cette scène.

Cette variété, qui soutient l'attention, ne nuit pas du tout au repos de l'âme dans sa contemplation, car elle est tempérée par une *forte impression d'unité* qui empêche ces tableaux d'être hétéroclites.

Unité des personnages d'abord. Puis surtout dans chaque groupe unité de ton, d'atmosphère. De même que chaque peintre a sa manière à lui, qui crée un air de parenté entre ses tableaux, ainsi chaque groupe de mystères a une atmosphère commune qui en fait le lien.

C'est comme le décor d'une scène de théâtre. L'imagination ne se fatigue pas à passer d'un mystère à l'autre, et l'esprit peut contempler facilement chaque groupe, s'habituant à un regard d'amour plus prolongé.

Pour les personnes peu douées d'imagination, le même rapport d'unité et de variété se retrouve au PLAN INTELLECTUEL.

L'intelligence humaine, en effet, est à la fois raisonneuse et intuitive, analytique et synthétique. Mais souvent le raisonnement et l'analyse fatiguent, et l'intuition synthétique est ardue. Or l'harmonieuse distribution des mystères favorise ce double mouvement. Leur variété soutient l'attention ; leur répartition en groupes homogènes facilite la prolongation du regard contemplatif.

VII. — *SIMPLICITE ET PROFONDEUR*

Ceci est d'autant plus vrai que l'objet présenté à l'esprit dans les mystères du Rosaire est doué de deux qualités merveilleusement complémentaires : la simplicité et la profondeur.

En effet, les théologiens mystiques constatent que l'âme parvenue à l'oraison de simple regard ne travaille pas à analyser la vérité. Elle admire d'une vue d'ensemble les faits qu'elle a précédemment distingués.

Or, dans le Rosaire, les mystères sont si *simples* que leur énoncé est à la portée des enfants ; leurs enseignements sont si universels que toute intelligence peut les saisir : les notions rudimentaires du catéchisme suffisent à alimenter cette prière.

Et cependant ces mystères sont si *profonds* que nulle science, acquise ou infuse, ne les épuisera jamais. Plus on les regarde avec amour, plus leur perspective se dilate et leur richesse se dévoile. Voilà pourquoi on peut y revenir sans cesse avec une joie toujours grandissante et une possibilité toujours accrue de contemplation.

VIII. — *PRIERE VOCALE ET MENTALE*

Le Rosaire comporte normalement la prononciation de prières vocales.

Certains seront tentés de voir là un obstacle à une oraison contemplative proprement dite.

Les auteurs spirituels ont longuement discuté, naguère, cette question. Il semble bien que la victoire soit restée aux partisans de la prière vocale, qui étaient surtout des religieux astreints à l'office choral. Dans ce débat, en effet, ce qui compte avant tout, c'est L'EXPÉRIENCE. Or tous les religieux et religieuses des grands Ordres : Bénédictins, Cisterciens, Dominicains, Franciscains, etc., s'accordent pour assurer que la prière vocale est pour eux une des bases les plus solides de leur contemplation.

Donc rien ne s'oppose à ce que la récitation des *Ave* favorise la valeur contemplative du Rosaire. Bien mieux, il est permis de voir dans cette alternance de chœurs un ÉLÉMENT RYTHMIQUE et un soutien quasi physiologique qui favorise réellement la contemplation.

On a écrit pas mal d'exagérations, ces dernières années, sur l'utilité du Yoga pour des chrétiens. Il n'y a pas grand chose à en retenir, sinon une donnée certaine, qui rejoint d'ailleurs une expérience séculaire en chrétienté : c'est que nous devons aller à Dieu avec tout notre être, et ne pas vouloir trop mépriser notre corps. Il est même raisonnable d'utiliser au maximum les ressources qu'il nous offre.

Or il suffit d'écouter dans une église la pieuse alternance des « Je vous salue » et des « Sainte Marie » pour se sentir comme bercé par cette mélopée et doucement entraîné à une attitude de contemplation.

On ne pourrait pas en dire autant de toutes les prières vocales. Le Rosaire est en cela privilégié — à condition toutefois qu'il soit bien récité, avec calme, avec les pauses voulues, avec ferveur, tout de même que la récitation chorale de l'Office dans les monastères ne favorise la contemplation que si elle est impeccablement exécutée.

IX. — *ESPRIT D'ORAISON*

Pour être un vrai contemplatif, il ne suffit pas de passer une demi-heure ou même une heure par jour en oraison, quitte à oublier Dieu le reste du temps : l'oraison suppose une telle conviction de la grandeur de Dieu et une telle pénétration de son amour miséricordieux qu'elle déborde les temps et les lieux et *rayonne sur la vie entière.*

Or le Rosaire est d'une efficacité incomparable pour faciliter le recueillement au cours de la jour-

née. Nulle prière n'est aussi *apte à être récitée avec ferveur du matin au soir*. Les religieux et religieuses, dans leurs allées et venues, n'ont qu'à tendre le bras pour saisir leur rosaire ; les personnes du monde ont de minuscules chapelets qui tiennent dans le creux de la main ; et même sans ce secours tangible on peut très bien multiplier les *Ave* au cours des travaux qui n'absorbent pas trop l'esprit.

Citons encore le témoignage du converti de Marie :

« Ma vie quotidienne, c'est le Rosaire, et tout le reste, c'est l'accessoire, le dépendant. Cest bien dans l'ordre.

Comment est-ce ainsi ? Suis-je devenu oisif pour avoir tellement de temps ? Non. Au contraire, j'ai plus à besogner.

La journée avec ses cinq mystères s'équilibre ainsi : en allant du domicile au métro, l'introduction au rosaire ; dans le métro jusqu'au lieu du travail, représentation du tableau concernant le premier mystère et récitation de la première dizaine, etc...

Ainsi, toute la journée est couverte par le Rosaire. Elle est vécue en présence de Notre-Seigneur avec sa Mère.

Je vis dans une cathédrale que j'élève jour par jour avec les pierres que me donne Notre Mère Marie. »

Cette manière de dire son Rosaire tout le long du jour est très efficace en vue d'obtenir l'esprit d'oraison.

X. — *EXEMPLE DES MYSTIQUES*

Après avoir parcouru ces raisons doctrinales, on comprendra que de grands mystiques aient d'instinct recouru au Rosaire pour nourrir leur oraison, et que des directeurs spirituels très sûrs n'aient pas trouvé de meilleur secret pour introduire à la vie contemplative.

Plusieurs des saints que nous avons déjà cités pour leur culte du Rosaire étaient des contemplatifs remarquables.

Saint *Louis-Marie de Montfort*, que nous connaissons comme apôtre du Rosaire dans les milieux populaires, garantit que cette prière est la meilleure introduction à l'oraison :

« Pour moi, je ne trouve rien de plus puissant, pour attirer le règne de Dieu, la Sagesse Eternelle au-dedans de nous, que de joindre l'oraison vocale à la mentale, en récitant le saint Rosaire et en méditant les quinze mystères qu'il renferme » [4].

On sait que dans son langage il y a un rapport essentiel entre la Sagesse Eternelle, ou Verbe de Dieu, et le don de sagesse qui est en nous le principe de la vie contemplative.

Sainte *Thérèse d'Avila*, qui récitait si fidèlement le Rosaire, nous donne indirectement dans ses écrits les raisons de la valeur contemplative de cette prière. Dans son autobiographie, elle recommande la contemplation des mystères de la Passion comme étant le moyen infaillible de commencer à faire oraison et d'y persévérer :

« Représentons-nous quelque mystère de la Passion... C'est la manière d'oraison par où tous doivent commencer et continuer, et un chemin très sûr et excellent » [5].

[4] *L'Amour de la Sagesse Eternelle*, p. 262 (n° 193).
[5] Vie par elle-même, ch. XIII (Ed. Migne, p. 197).

Dans le *Chemin de la Perfection*, elle termine ses commentaires du *Pater* en soulignant le rôle de la récitation vocale jointe à la prière mentale :

« Ces oraisons vocales bannissent notre tiédeur, échauffent notre volonté, et nous disposent pour mieux faire l'oraison mentale et spirituelle » [6].

Bien des mystiques contemporains dont la sainteté de vie est indéniable : un *P. Vayssières* [7], un *P. de Foucauld*, etc., et beaucoup de saints prêtres et de saintes religieuses sont un témoignage vécu de la valeur d'oraison du Rosaire. Et il ne faut pas oublier de joindre, à cette élite, la foule anonyme des âmes simples et humbles qui sont parvenues aux mêmes sommets en suivant le même chemin. Mgr d'Hulst affirme :

« J'ai connu de pauvres gens très ignorants qui disaient le Rosaire d'une façon sublime » [8].

C'est que, en effet, le Rosaire,

« C'est l'initiation aisée à la contemplation des *mystères* qui nous montrent en action le *Dieu vivant* » (*ib.*, p. 199).

III
UNE ÉCOLE DE FORMATION MORALE

Les païens de l'antiquité dissociaient souvent le culte et la conduite morale. Leurs mystiques se livraient parfois simultanément à un ascétisme échevelé et à une immoralité dégradante.

En christianisme authentique, rien de tel : la vie spirituelle est la source de la vie morale. L'intimité avec Dieu entraîne une transformation des mœurs. Les plus grands mystiques sont aussi des héros de toutes les vertus.

C'est pourquoi, dès qu'on a démontré la valeur contemplative de Rosaire, on peut affirmer *à priori* que le Rosaire est une haute école de formation morale. Mais pour plus d'évidence, nous allons le voir en détail.

Il nous suffirait de puiser dans les encycliques de Léon XIII pour être complet. Le grand Pape y revient constamment, en général et en particulier. Il répète, après saint Pie V :

« Cette manière de prier une fois connue, les fidèles éclairés par les méditations et enflammés par les formules qui la constituent, ont commencé à devenir d'autres hommes » [9].

Pour plus de brièveté, retenons seulement quelques principes essentiels, en soulignant d'abord avec insistance que, sur ce point encore, l'enseignement de S. S. Pie XII ne diffère nullement de celui de Léon XIII. Il suffirait, pour s'en convaincre, de lire la lettre du 11 juillet 1957 au Général des Dominicains.

I. — *ECHECS*

La vie morale est dramatique pour tous. Nul homme ici-bas n'est absolument sûr de son salut : l'Eglise a défini que la persévérance finale est un

[6] Ed. Migne, p. 423.
[7] Cf. *Le Père Vayssières, ermite et provincial*, par le P. M.-J. Nicolas.
[8] *Lettres de direction* (1906), p. 200.
[9] Encyclique du 1er sept. 1883. Cf. Joret, p. 14.

don gratuit que nous ne pouvons mériter en stricte justice.

L'expérience confirme cet enseignement : périodiquement on voit tomber, selon l'expression de S. Grignion de Montfort, les cèdres du Liban et les étoiles du firmament. D'où cette question angoissante : *pourquoi ces catastrophes ?* Pourquoi ces âmes, qui permettaient les plus beaux espoirs, se sont-elles roulées dans la boue ?

Il y a sans doute à cela des causes multiples. Mais il semble bien que la principale soit une *formation spirituelle défectueuse.* Trop souvent les âmes se fient à elles-mêmes ; elles ne s'appuyent pas assez sur Dieu ; elles ne prient pas suffisamment ; elles ont une vie surnaturelle pour ainsi dire anémiée. Elles visent plutôt à un humanisme demi-païen qu'à la perfection chrétienne. Et elles aboutissent ainsi à de douloureux échecs.

II. — *REMEDES*

Le remède de base qui s'impose est une *formation chrétienne sérieuse.*

Une formation complète, qui comprenne à la fois l'éducation de l'esprit, celle du cœur et celle de la volonté. De l'esprit, par un approfondissement toujours plus poussé du Mystère chrétien. Du cœur, par une assimilation vitale et affectueuse de la vérité contemplée. De la volonté, par une ascèse prudente et persévérante, qui détache l'âme des plaisirs déréglés et l'enracine en Dieu.

Comme le dit justement le P. Petitot, l'homme « doit aimer Dieu avec tout lui-même, et par conséquent non pas seulement comme un esprit pur, mais avec tout ce qui relève du sentiment, c'est-à-dire aussi avec tendresse »[10].

Or nous n'hésitons pas à affirmer que *le Rosaire bien dit est un instrument par excellence de cette formation spirituelle et morale.* Une telle affirmation est de nature à faire sourire à première vue quand on se fait du Rosaire une idée incomplète, de même qu'on pourrait être tenté de scepticisme en lisant que le Rosaire donne entrée aux sublimités de la contemplation.

Mais Dieu est assez puissant pour attacher des grâces innombrables à de très humbles instruments, et Léon XIII répète inlassablement avec son autorité exceptionnelle — autorité qui n'a nullement diminué avec les années, car ici nous sommes en matière doctrinale — qu'on chercherait en vain une meilleure école de formation morale que le Rosaire.

C'est qu'en effet on trouve là tous les éléments d'une formation complète tant pour l'esprit que pour le cœur et la volonté.

III. — *DOCTRINE ET VIE*

L'esprit qui est mis en face de la Révélation chrétienne et qui se contente d'en admirer la grandeur et la cohérence sans chercher à en vivre commet une sorte de sacrilège — dans la mesure, bien sûr, où il est responsable d'une telle attitude. Dieu n'est pas intervenu dans le monde pour le plaisir intellectuel des esthètes : il est intervenu et s'est incarné pour donner sa Vie aux hommes.

Et comme cette communication de sa Vie suppose en nous une réciprocité d'amour, le Verbe incarné *s'est* « *manifesté dans les conditions humaines les plus touchantes* », dit encore le Père Petitot, afin de ravir notre cœur.

Pensez aux sentiments les plus sublimes ou les plus émus exprimés ou représentés par les héros légendaires de l'antiquité, l'Andromaque d'Homère, l'Antigone ou l'Œdipe de Sophocle, etc., et vous avouerez que ces personnages sont loin de nous émouvoir autant que les charmes de l'Enfant-Dieu et de sa Mère ou les souffrances du Rédempteur.

Or ce sont ces « tableaux vivants » que le Rosaire nous fait contempler. A cette école, nous n'avons pas à redouter la dureté de l'esprit et la sécheresse du cœur. La vérité s'y exprime en traits d'une profondeur et d'une vie incomparables.

IV. — *TRESOR D'IMAGES*

Ce caractère concret et prenant du Rosaire ne favorise pas seulement l'assimilation de la doctrine : il facilite grandement la pratique de la vertu, grâce au rôle des images dans la vie psychique.

Ainsi que le dit Bossuet :

« Pour corriger l'abus et l'égarement de notre imagination vagabonde et dissipée, il faut la remplir d'images saintes. Quand notre mémoire en sera pleine, elle ne nous ramènera que ces pieuses idées. La roue agitée par le cours d'une rivière va toujours, mais elle n'emporte que les eaux qu'elle trouve en son chemin : si elles sont pures, elle ne portera rien que de pur ; mais si elles sont impures, tout le contraire arrivera. Ainsi, si notre mémoire se remplit de pures idées, la circonvolution pour ainsi dire de notre imagination agitée ne puisera dans ce fonds et ne nous ramènera que des pensées saintes.

La meule d'un moulin va toujours, mais elle ne moudra que le grain qu'on aura mis dessous : si c'est de l'orge, on aura de l'orge moulu ; si c'est du blé et du pur froment, on en aura la farine.

Mettons donc dans notre mémoire tout ce qu'il y a de pures et de saintes images, et quelle que soit l'agitation de notre imagination, il ne nous reviendra, du moins ordinairement, dans l'esprit, que la fine et pure substance des objets dont nous nous serons remplis »[1].

Ces conseils seraient à suivre dans le seul but d'avoir une imagination pacifiée, à une époque surtout où les silhouettes des affiches publicitaires et les dessins de multiples imprimés risquent de la troubler à chaque instant.

Mais il faut aller plus loin et se rappeler la *doctrine classique des psychologues sur le pouvoir moteur des images.*

Toute image tend naturellement à provoquer une réaction physiologique et par suite une ébauche de mouvement. Dons plus elle est obsédante, plus elle a de chances de conduire à l'action. Beaucoup de suicides s'expliquent par la domination de « l'idée fixe ». Et si ce fonds d'images est courageusement refoulé, il est quand même nuisible : les psychanalystes, on le sait, attribuent un grand rôle à l'inconscient et au subconscient.

[10] *Introduction à la sainteté*, p. 209.

[1] *Elévations sur les Mystères*, IV[e] semaine, 8[e] élévation.

Tout ceci nous aide à comprendre l'immense profit moral qu'il y a à nourrir continuellement son imagination et son esprit des suaves et sublimes tableaux de l'Evangile résumés dans le Rosaire.

Il n'est pas possible qu'une personne fidèle à son Rosaire quotidien n'en retire pas un grand secours dans la maîtrise de son imagination et de ses tendances naturelles. Même sans qu'elle le veuille, ces exemples pénètrent son subconscient, travaillent ses tendances les plus profondes, créent en elle un climat de pureté et de noblesse qui l'aide à traverser sans dommage un monde corrompu et lui facilite la pratique de la vertu. C'est ce que Léon XIII avait bien vu :

« Ces grands exemples de modestie et d'humilité, de patience dans le travail, de bienveillance envers le prochain, d'un parfait accomplissement des menus devoirs de la vie privée et de toutes les vertus ne sauraient être médités ni se fixer peu à peu ainsi dans la mémoire, sans qu'insensiblement il n'en résulte une salutaire transformation dans les pensées et dans les habitudes de la vie » [2].

V. — *MODELES DE VERTU*

Un tel résultat est d'autant plus sûr que ce sont les vertus les plus sublimes qui sont offertes à notre méditation dans le Rosaire.

C'est ici surtout qu'il faudrait citer amplement Léon XIII. Il est intarissable sur les leçons de vertu que nous trouvons dans le Rosaire.

Il se plaît à montrer comment *les maux les plus aigus de notre société trouvent leur remède dans la pratique des vertus méditées en parcourant les mystères.* Parfois il consacre une partie de ses encycliques à ce sujet. D'autres fois, par exemple dans l'encyclique que nous venons de citer, la division tripartite du Rosaire lui sert de plan exhaustif. Il montre dans le Rosaire le remède aux trois grands maux de notre époque : « l'aversion pour la vie humble et laborieuse ; l'horreur de tout ce qui fait souffrir ; l'oubli des biens futurs ».

Il est sans doute inutile d'insister sur ce point. Les fidèles ont souvent la coutume d'énoncer après chaque mystère un « fruit » spécial qui est habituellement une vertu morale.

Nous ferons seulement remarquer que cet élément d'application morale et pratique ne doit pas faire le principal objet de la méditation. Il reste entendu que le Rosaire est une prière essentiellement contemplative. Mais précisément la contemplation savoureuse des exemples sublimes que nous avons sous les yeux produit quasi automatiquement une action bienfaisante sur l'âme et lui facilite une attitude vertueuse.

VI. — *FORMATION DE LA CONSCIENCE*

Les lois du déterminisme psychologique ne jouent pas seulement, au cours du Rosaire, dans l'utilisation des images et des exemples vécus : l'influence des quinze mystères sur la conduite s'explique aussi par le mécanisme de la conscience morale.

Pour bien agir, en effet, il est bon d'avoir une *vue nette et profonde des grands principes moraux.* Si nous avions à tout instant une vue des choses semblable à celle que nous aurons sans doute au moment de la mort, nous aurions un courage invincible à faire le bien et à éviter le mal.

Ce qui explique souvent notre lâcheté en face du sacrifice, c'est que les grands principes de la morale s'estompent à nos yeux, étouffés par l'attrait du plaisir sensible et par les calculs égoïstes. Nous ne savons plus exactement où est notre devoir : nous nous imaginons, sous l'influence des passions, que ce qui vaut pour tout le monde en théorie supporte dans tel cas une exception pour nous.

Pour être vraiment un homme de bien, pour résister sans faiblesse aux tentations les plus subtiles, il faut avoir sans arrêt une très haute conception du devoir. Il faut *tenir les yeux fixés sur l'idéal,* et ne pas même les laisser effleurer par les sollicitations du mal.

Ceci exige toute une éducation de la conscience, qui, à vrai dire, n'est jamais terminée, puisque nos passions sont toujours susceptibles de renaître, mais qui cependant se perfectionne à mesure que l'on nourrit l'esprit de lumières surnaturelles. Les saints trouvaient dans leur contemplation assidue des vérités divines la clarté qui leur montrait à coup sûr le chemin de la vertu.

C'est ainsi que les mystères du Rosaire ont une influence directe et profonde sur la formation de la conscience morale. Ils *jouent le rôle de phares lumineux* qui balisent la route et rappellent le devoir.

Phares d'autant plus efficaces qu'ils ne sont pas abstraits et théoriques, à la manière des principes philosophiques, mais qu'ils sont pour ainsi dire incarnés en Jésus et Marie.

VII. — *FUSION DES AMES*

Qui dira, en effet, le bienfait moral qui résulte d'une fusion des âmes telle que celle qui existe dans la récitation du Rosaire !

Autant les principes moraux peuvent être austères quand on les envisage dans leur formulation philosophique, autant ils paraissent *attrayants quand on les voit concrétisés en Jésus et Marie.*

Par exemple, la pureté est souvent dure à pratiquer. Mais qui niera que la pureté de la Vierge Marie soit souverainement attrayante ? Les plus grands pécheurs, au sortir de leurs débordements, gardent la nostalgie de l'Immaculée, et redisent volontiers avec le pauvre grand poète :

« Je ne veux plus aimer que ma Mère Marie ».

On peut en dire autant de toutes les vertus pratiquées par la Vierge et son divin Fils : la charité de la Visitation, la pauvreté de la crèche, etc.

C'est qu'*on ne peut imaginer de personnes aussi attirantes que Jésus et sa Mère.*

Nous savons que Jésus est Dieu et homme, et mérite un amour infini. Nul ne saurait rester insensible à la vue de la crèche, de l'atelier de Nazareth, de la croix du Calvaire.

Quant à Marie, elle réunit tout ce que l'homme peut rêver de plus séduisant dans la jeune fille,

[2] Enc. du 8 sept. 1893, B. P., t. III, p. 183.

l'épouse et la mère. Que personne ici ne se laisse impressionner par des objections d'origine psychanalytique. Il ne s'agit nullement de sublimation. Il s'agit tout simplement d'aimer une Vierge incomparablement belle, une Mère ineffablement bonne, qui existe réellement en chair et en os dans la transformation mystérieuse de la gloire, et qui pose continuellement sur nous son regard miséricordieux.

Léon XIII met explicitement en relief le rôle moral de Marie dans les mystères du Rosaire :

« Voici donc que, dans sa sagesse et sa bonté, Dieu nous a donné dans Marie le modèle de toutes les vertus le plus à notre portée. En la considérant et la contemplant, nos esprits ne se sentent pas comme écrasés par l'éclat de la divinité, mais, au contraire, attirés par la parenté d'une commune nature, nous travaillons avec plus de confiance à l'imiter.

Si nous nous donnons tout entier à cette œuvre, avec son assistance surtout, il nous sera certainement possible de reproduire en nous au moins quelques traits d'une si grande vertu et d'une si parfaite sainteté, et imitant l'admirable conformité de sa vie à toutes les volontés de Dieu, il nous sera donné de la suivre dans le ciel »[3].

Les philosophes s'efforcent de nous expliquer quelques aspects du *mystère de l'amour*. Ils nous montrent comment l'amour, surtout l'amour oblatif, produit chez celui qui aime une sorte d' « extase » qui le transporte psychologiquement dans l'aimé. Et quand l'amour est réciproque, il y a une interpénétration mystérieuse, une sorte de présence affective des êtres qui s'aiment.

Or quand ces sentiments se réalisent au plan surnaturel, ces principes psychologiques acquièrent un réalisme incomparable. L'ubiquité de Dieu, le rayonnement universel de la sainte Humanité de Jésus, l'influence profonde de Marie se jouent de nos distances spatiales et permettent une *action intime du Christ et de sa Mère sur nos âmes.*

Cette union surnaturelle *nous modèle peu à peu sur l'objet de notre amour* et nous fait participer à toutes les vertus contemplées au cours des mystères du Rosaire : humilité, charité, patience, etc.

VIII. — *JOIE ET FORCE*

Cette vie d'intimité avec Jésus et sa Mère, et ce rôle médiateur de Marie auprès de Jésus, remplissent l'âme d'une grande paix et d'une JOIE PROFONDE.

Léon XIII l'enseigne nettement :

« Le Rosaire inonde l'âme de ceux qui le récitent dévotement d'une douceur de piété toujours nouvelle, leur donnant la même impression et émotion que s'ils entendaient la propre voix de leur très miséricordieuse Mère leur expliquant ces mystères et leur adressant de salutaires exhortations »[4].

On voit tant de chrétiens qui traînent leur vie spirituelle avec peine et tristesse ! Nietzche n'avait pas tellement tort de couvrir de sarcasmes ceux (des protestants, peut-être ?) qui se prétendent sauvés et qui n'en ont guère l'air.

Cette attitude lasse et découragée est scandaleuse. Elle s'oppose tout-à-fait à l'esprit de l'Evangile et aux textes de saint Paul.

Or comment trouver la joie au service du Seigneur ?

Si nous en croyons les saints, le moyen le plus sûr et le plus facile est d'aller à Jésus par Marie. Comme le chantait S. Grignion de Montfort dans ses vers naïfs (il parle du nom de Marie) :

« Ce nom divin
donne au mélancolique
une joie angélique
en chassant son chagrin...
On trouve en lui
la consolation
lorsqu'on est dans l'ennui »[5].

Et ce résultat n'est pas un des moindres effets du Rosaire.

Cela seul suffirait à expliquer qu'un dévot de Marie est COURAGEUX : quand on a au cœur amour et joie, aucun effort ne rebute.

Mais de plus, les exemples héroïques de courage et de dévouement que nous contemplons dans le Rosaire sont bien aptes à embraser nos énergies et à nous soutenir dans la lutte. Ici encore Léon XIII souligne ce qu'apporte de particulier le recours à Marie, caractéristique du Rosaire. Marie, étant pure créature, sait mettre à notre portée les divines leçons données par le Fils de Dieu :

« De peur que, devant les exemples si sublimes donnés par le Christ, Dieu et homme tout à la fois, la conscience de notre faiblesse native ne nous décourage, en même temps que ses mystères ceux de sa Très Sainte Mère sont placés sous nos yeux et offerts à notre méditation »[6].

Combien d'âmes ont été encouragées au service de Dieu par le recours à Marie, et qui sans cela se seraient désespérées !

Oui, en Marie la vertu paraît plus accessible à notre faiblesse, d'autant plus qu'elle nous paraît nimbée de la tendresse d'une Mère incomparable :

« Marie, qui, sans en avoir jamais subi personnellement l'épreuve, sait combien notre nature est faible et vicieuse, et qui est la meilleure et la plus dévouée des mères, avec quel à-propos et quelle générosité elle viendra à notre aide ! Avec quelle tendresse elle nous consolera ! et avec quelle force elle nous soutiendra ! » (*Ib.*, p. 151).

IX. — *CONTINUITE*

Dans la vie morale, jamais rien n'est définitif.

On a beau avoir reçu une éducation soignée pendant l'enfance et la jeunesse : la crise de la puberté, ou celle des vingt ans risque de tout compromettre. Et il en est ainsi tout le long de la vie. Certaines périodes surtout sont connues pour leur nocivité sournoise. Telles les premières années du mariage, le milieu de l'existence (ou « démon de midi »), le déclin de la vie, la vieillesse même. Autant de caps dangereux à franchir, pour des raisons du reste très différentes. *Nul ne peut se baser sur son passé honorable pour se porter garant à coup sûr de sa fidélité future.*

C'est que, par nature, la vie évolue. Et cette évolution entraîne des transformations inattendues qui remettent tout en question. Pour ne citer qu'un

[3] Enc. du 7 sept. 1892, B. P. p. 151.
[4] *Ib.*, B. P. p. 147.

[5] *Les cantiques du Bx de Montfort*, par le P. Fradet, p. 170.
[6] Enc. du 7 sept. 1892, B. P., t. III, p. 149.

exemple, la crise du « démon de midi » s'explique en partie par l'atténuation de la sensibilité, d'où résulte qu'on n'a plus de goût ni d'enthousiasme en matière religieuse. On est alors tenté de croire qu'on n'a plus la foi, ou que la ferveur est devenue impossible. De là des tentations de découragement très dangereuses.

Or c'est un fait d'expérience que dans ces épreuves successives LA DÉVOTION A MARIE EST SOUVENT LE MEILLEUR GAGE DE PERSÉVÉRANCE, et parfois un moyen indispensable de salut.

Et ici encore nous retrouvons l'avantage de la dévotion au Rosaire.

C'est une prière aussi bien adaptée aux besoins des enfants qu'à ceux de l'âge mûr ; elle encourage les jeunes gens aussi bien que les jeunes filles ; elle soutient les faibles et console les affligés ; elle apporte la paix et la joie, même dans les sécheresses et épreuves spirituelles les plus pénibles.

C'est une *prière dont on ne se lasse jamais*, une fois qu'on a su l'apprécier. Elle nous dispense donc de faire un choix de formules aux diverses étapes de la vie : il suffit qu'on lui soit fidèle pour qu'on ait à sa portée tous les secours nécessaires.

Nous nous permettons d'insister, car on risque de ne pas le croire : c'est là UN FAIT D'EXPÉRIENCE. Même si toutes les raisons que nous avons accumulées ne semblent pas encore assez convaincantes, que l'on s'incline au moins devant les faits. C'est un fait que bien des personnes, dans le monde ou dans la vie religieuse, n'ont tenu au milieu d'épreuves terribles ou de tentations humainement insurmontables que parce qu'elles ont été fidèles à leur Rosaire.

X. — *ZELE APOSTOLIQUE*

Tout ce que nous trouvons dans les encycliques de Léon XIII touchant les éléments doctrinaux que nous venons d'esquisser a été maintenu par les Papes qui lui ont succédé.

Mais il y a un *aspect que S. S. Pie XII a mis en un relief particulier* dans ses exhortations aux dévots de Marie : c'est la nécessité du zèle apostolique.

A la fin du siècle dernier on ne parlait presque pas — ou du moins pas autant qu'aujourd'hui — d'Action Catholique. Les prêtres étaient plus nombreux et éprouvaient moins le besoin de se faire aider par les laïques.

Les temps sont changés. S. S. Pie XII, à la suite de Pie XI, multiplie les encouragements à l'apostolat. Il a plus d'une fois invité les fidèles de Marie à ne pas se replier dans des congrégations fermées, mais à répandre leur foi autour d'eux.

Le document fondamental sur ce sujet est la Constitution Apostolique *Bis sæculari* du 27 septembre 1948 [7], où le Pape, reprenant une idée qu'il avait déjà exprimée en Suisse, en 1938, avant son élévation au Souverain Pontificat, rattache les Congrégations mariales à l'Action Catholique, avec le signe distinctif d'une dévotion spéciale à la Très Sainte Vierge.

[7] *A. A. S.*, 1948, p. 393-402.

Depuis cette date, il a plus d'une fois réitéré ses encouragements à une vie mariale apostolique, par ex. le 26 juillet 1954 dans un radio-message aux Bretons, le 5 septembre de la même année dans un nouveau radio-message au Congrès marial de Belgique, et trois jours plus tard en recevant 15.000 délégués des Congrégations mariales du monde entier.

Une telle insistance est symptomatique. Les dévots du Rosaire doivent en tenir compte.

Mais précisément, celui qui dit son Rosaire chaque jour, peut-il se désintéresser du salut de ses frères ? Peut-il méditer le récit de la Bonne Nouvelle, suivre Jésus et Marie à Nazareth, à Bethléem, à Jérusalem, au Golgotha, et s'unir aux apôtres au Cénacle sans s'émouvoir à la pensée de tant d'âmes qui se perdent, faute de connaître et de vivre l'Evangile ?

Il y aurait là une anomalie. Normalement la dévotion à Marie et à son Rosaire, loin de replier les âmes sur elles-mêmes, doit alimenter leur ferveur et exciter leur zèle apostolique. Et c'est précisément pour cela que la séparation entre les œuvres mariales et l'A. C. apparaît comme un contre-sens. Ceux qui dédaignent les Congrégations mariales comme étant des associations closes et stériles vont certainement contre l'enseignement de la Papauté et le bien des âmes.

Et si nous avons à regretter des défections dans les rangs de l'A. C., ne serait-ce pas faute d'une formation mariale solide et d'une vraie notion du Rosaire ?

XI. — *EXEMPLES D'APOSTOLAT MARIAL*

L'EXPÉRIENCE prouve la vérité de cette doctrine. Le Rosaire a opéré de vraies conversions, parfois massives, et il en opère tous les jours.

Mgr Bataillon, missionnaire mariste en Papouasie, raconte :

« Dès mon arrivée dans l'île, je l'avais consacrée à Marie. Au moment où je croyais la mission sur le point d'échouer, j'eu recours au chapelet. C'était ma dernière ressource. Cette dévotion fut accueillie avec un empressement extraordinaire. Je ne pense pas qu'il y ait une seule paroisse où, proportion gardée, il se dise autant de chapelets que dans notre petite mission ! Cette île, avant mon arrivée, était, au rapport de tout le monde, la plus mauvaise de l'Océanie, et maintenant elle en est le modèle. »

Un *curé de la banlieue de Paris* a transformé sa paroisse au moyen du Rosaire et de la dévotion à Marie. Il n'hésitait pas à engager des adolescents de 13-14 ans à se consacrer à Marie selon la formule de S. Grignion de Montfort. Il raconte son expérience dans une brochure instructive [8].

L'exemple des *chrétiens d'Urakami*, que nous avons cité plus haut, mérite également d'être rappelé.

On sait aussi que les « *Légionnaires de Marie* » font du Rosaire leur prière de base à toutes leurs réunions. Ils le récitent avec solennité et ferveur, autour d'une statue de la Vierge. Ils trouvent là le secret de leur apostolat audacieux et fervent.

[8] TÉMOIGNAGES : *Peut-on trouver dans le Rosaire une réponse aux questions paroissiales actuelles ?* (1945).

N'y a-t-il pas là un exemple dont on pourrait s'inspirer utilement ?

C'est aussi par l'explication des mystères du Rosaire que le *P. Chevrier* commençait l'instruction religieuse des enfants du Prado. Ces pauvres enfants ne savaient rien. Quand on demandait au Père à quelles conditions on les admettait, il répondait avec un sourire : « Il y en a trois : ne rien avoir, ne rien savoir, ne rien valoir ».

Et il expliquait sa méthode :

« Voilà la marche que nous pourrons suivre : raconter d'abord l'histoire du mystère, considérer les différents personnages qui y figurent, étudier les faits et les circonstances qui s'y trouvent, examiner les vertus ou les défauts de chaque personnage, voir les leçons et les résolutions que nous pouvons en tirer et faire enfin une petite prière en rapport avec le mystère.

Par ce moyen, le chapelet n'est pas une prière de routine et d'habitude, il devient réellement un grand sujet d'instruction et de méditation pour tout le monde.»

Il disait encore :

« A force de voir défiler *chaque jour* sous leurs yeux quelques-uns des mystères du Rosaire, les enfants du Prado, même les moins bien doués, et ceux, très nombreux, qui ne savent pas lire, finissent par connaître parfaitement la vie de Notre-Seigneur dont les quinze mystères sont l'abrégé, et souvent par mieux comprendre et goûter les vérités de l'Incarnation, de la Rédemption et du Ciel que les enfants beaucoup plus intelligents qui ont appris la lettre du catéchisme »[9].

Quand on connaît un peu les ressources multiples du Rosaire, on n'est nullement surpris de l'affirmation suivante de *S. Grignion de Montfort*, qui a converti et conduit à la sainteté tant de milliers d'âmes par la dévotion au Rosaire (il parle du prêtre qui récite chaque jour son Rosaire et le fait réciter) :

« Il fera plus de fruit par sa parole, quoique simple, en un mois, que les autres prédicateurs en plusieurs années »[10].

(*A suivre*). M. TRÉMEAU.

[9] Ces détails sont rappelés par l'excellent périodique *Le Rosaire des enfants* du 7 octobre 1956, destiné à guider les catéchistes dans la formation religieuse des enfants au moyen du Rosaire. Prix de l'abonnement annuel du périodique (18 n^os) : 150 fr. — Prix de l'abonnement des enfants (une quinzaine d'images à colorier et un livret pour les vacances) : 50 fr. (réductions par quantités). S'adresser au Directeur : R. P. Demaël, O. P., 24, rue de Joyeuse, Rouen (C. C. P. Père L. Demaël, Rouen, 1354-30). Pour plus de détails, cf. *Supplément* (Prédication) de l'*Ami du Clergé* du 26 septembre 1957.

[10] *Le Secret Admirable du Très Saint Rosaire* (Mame), p. 2.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

QUE FAUT-IL PENSER DE LA TORTURE JUDICIAIRE ?

1. — Devant ce problème épineux, il importe avant tout de préciser le sens des termes et le point de vue adopté.

Nous ne parlerons pas ici de la torture pénale, c'est-à-dire d'une peine afflictive consistant en des châtiments corporels, le fouet par exemple. Celle-ci n'est pas plus intrinsèquement mauvaise que la peine de mort mais on estime communément qu'elle ne correspond pas à notre degré de civilisation. Elle est, d'ailleurs, contraire à nos lois. Par torture judiciaire, nous entendons le recours à des moyens violents, à des sévices pour obtenir d'un homme[1] l'aveu des crimes qu'on lui impute ou tout autre renseignement susceptible d'intéresser un représentant de l'autorité.

D'autre part, nous faisons totalement abstraction ici de la *species facti*, de la question de fait. L'*Ami* a toujours eu le désir de se tenir en dehors des polémiques suscitées par des questions politiques ou les controverses qu'elles suscitent. Nous refusons donc de prendre parti à propos de certains livres ou articles récents. Une commission d'enquête a été chargée de l'affaire. Le Cardinal-archevêque de Paris a rendu hommage à l'Armée, tout en rappelant certains principes de droit naturel. Notre réserve, on le remarquera, ne nuira aucunement à notre objectivité : nous échapperons au malaise de ceux qui, craignant « qu'il ne soit passé quelque chose » se demandent si, après tout, la torture est aussi immorale qu'on le dit communément. D'autre part, nous éviterons de tomber dans le travers de ceux qui, peut-être sans trop le remarquer, laissent tourner la discussion d'un problème moral à l'avantage de certaines options politiques.

* *

2. — Nous n'avons pas ici à entreprendre une enquête historique[2] sur l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de la torture. Cependant le classement chronologique des faits et des opinions s'impose à nous si nous voulons éviter l'impression pénible de nous trouver devant des contradictions ou des palinodies.

L'Ancien Testament ne connaissait pas la torture judiciaire. Par contre, elle était un élément essentiel du droit romain. La *quœstio per tormenta* était régulièrement appliquée aux esclaves et, sous le régime impérial, aux citoyens eux-mêmes, tout au moins dans les procès de trahison, *crimen lesœ majestatis*. C'est dire que les chrétiens y furent largement soumis : ils étaient souvent d'origine modeste et refusaient de sacrifier aux empereurs. Il importe cependant de le remarquer, la torture judiciaire était ici détournée de son sens primitif[3]. Les magistrats n'y recoururent pas pour faire

[1] Il peut s'agir d'un suspect (qui, au point de vue juridique, doit être présumé innocent tant qu'il n'a pas été condamné par un juge) ou des amis et parents de cet homme. Remy, dans un roman de la résistance, présente une scène — réelle ou fictive — où la Gestapo torture une fille, devant son père, pour extorquer des aveux et des renseignements à celui-ci.

[2] A ce sujet, on verra Cr. R. Scott, *The History of torture throughout the âges*, Londres, 1940 ; A. Mellor, *La torture, son histoire, son abolition, sa réapparition au XX^e siècle*, Paris, 1949.

[3] Ici encore nous retrouvons la distinction entre la torture judiciaire et la torture pénale. La première fut employée contre les chrétiens pour obtenir des dénonciations ou des renseignements sur l'endroit (où se cachait un évêque par exemple) comme pour les faire renoncer à leur foi. La seconde consistait en une mise à mort particulièrement cruelle (le feu, etc.).

avouer aux accusés le crime dont ils étaient suspectés comme la loi le prévoyait : beaucoup d'ailleurs reconnaissaient sans hésitation leur qualité de chrétiens. Les quelques défaillants (*lapsi*) entraient trop dans les vœux des magistrats en apostasiant pour qu'on leur montrât la moindre rigueur. Par contre, les juges comme on le sait, faisaient torturer les chrétiens pour les ramener à la ligne politique de l'empire.

Ainsi maltraités, les chrétiens acquirent vite une mentalité anti-torture qui s'exprime chez de nombreux Pères, de Tertullien à Lactance, de Minutius Felix à S. Jérôme et à S. Augustin. On relira la première lettre de S. Jérôme [4] où le grand exégète raconte comment un miracle a sauvé, à Verceil, une femme faussement accusée d'adultère et vainement torturée en vue de lui arracher des aveux. S. Jérôme stigmatise la faiblesse d'un jeune homme dans lequel on avait voulu voir le complice de cette femme : vaincu par la douleur, il a menti contre lui-même et contre autrui. Mais la femme résista, trouvant dans la prière la force de ne pas trahir la vérité, malgré la cruauté sadique du juge. Elle n'en fut pas moins condamnée, mais tandis que le bourreau décapitait le jeune homme sans difficulté, il se trouva incapable de trancher la tête de cette malheureuse.

Dans la *Cité de Dieu*, S. Augustin [5] condamne sans ambages le procédé de la torture judiciaire. Même si le juge qui l'applique est dans une « ignorance invincible » de son erreur et s'il croit qu'il est obligé de servir ainsi la société, il n'en reste pas moins que son action est coupable. Comment pourrait-on admettre, en effet, qu'il soit normal de mettre à la question des innocents, pour tirer d'eux la vérité dans une cause qui leur est étrangère ? Et, continue S. Augustin, que dire de la torture qu'on fait subir à l'accusé pour son propre fait ? On veut savoir s'il est coupable et on commence par le torturer. Pour un crime incertain, on impose, et souvent à un innocent, une peine certaine. L'ignorance d'un juge est ainsi presque toujours la cause du malheur d'un innocent. Plus odieux encore, le juge prescrit la torture de peur de faire mourir un innocent, mais il lui arrive de tuer cet innocent ! En effet vaincu par la douleur, l'innocent va avouer le crime qu'on lui impute et, pour cela, sera mis à mort ! Le plus fort, conclut l'évêque d'Hippone, est que le juge ne saura jamais s'il a condamné un coupable qui a dû reconnaître son crime ou un innocent qui n'a pu supporter la torture !

Les fortes paroles d'Augustin n'eurent peut-être pas un effet immédiat. Il n'en reste pas moins que la torture disparut avec le droit romain et l'empire. La plupart des peuples barbares ignoraient cette institution à laquelle ils préféraient le duel judiciaire ou jugement de Dieu. Sous l'influence de Photius et de Byzance, les Bulgares avaient cependant rétabli la torture. Le pape Nicolas I^er^ protesta, dès 866, en des termes vigoureux qu'on a souvent cités, ces temps derniers. Le pape estime la torture judiciaire contraire à la loi divine comme à la loi humaine (*nec divina lex nec humana prorsus admittit*). Le procédé ne tient pas : un malfaiteur endurci n'avouera pas et ne sera pas puni ; un innocent pourra mentir sous la douleur mais sa faute retombera sur le juge [6].

Dans le même esprit Gratien déclarera entre autres dans son *Décret* (Causa xv, qu. 1) que la confession des crimes ne peut être obtenue par des supplices. La fausse décrétale qu'il cite et qu'avec Isidorus Mercator il attribue au pape Alexandre I^er^, revient constamment sur ce thème : l'aveu doit être spontané. Sinon que l'on recourre aux témoignages ou au serment.

* *

3. — Lorsque Gratien parlait ainsi, le problème n'était cependant déjà plus entier car l'usage de la torture commençait à se réintroduire en raison de la résurrection du droit romain. Bientôt elle serait couramment utilisée par les tribunaux de l'Inquisition chargés de réprimer l'hérésie.

Il ne fait pas de doute que, pour beaucoup de nos contemporains, il n'y ait là une sérieuse difficulté. D'une part, ils éprouvent comme un malaise à penser aux moyens vigoureux utilisés pour sauvegarder l'orthodoxie, d'autre part ils se disent que si l'Eglise a permis l'usage de la torture, c'est que celle-ci n'est pas contraire au droit naturel. De nombreux apologistes ont fait remarquer que la part de l'Eglise est beaucoup moins grande qu'on ne l'a dit, et qu'elle n'a cessé de montrer de sérieuses réserves sur l'usage de la torture. Ils ont raison et on ne peut que renvoyer à des études bien faites comme celle de Vacandard dans le *D.T.C.* [7]. Sait-on assez, par exemple, qu'au début, ce sont les laïcs et non les clercs qui ont demandé la mise à mort des hérétiques ? Ils étaient persuadés que si on ne séparait pas ceux-ci de la communauté, c'est celle-ci toute entière qui serait l'objet des châtiments divins ?

Cependant, pour bien comprendre le sens de la torture, c'est à d'autres considérations qu'il faut recourir [8]. Il importe tout d'abord de bien voir que celle-ci n'apparaît légitime aux tribunaux de l'Inquisition eux-mêmes que dans la mesure où elle s'applique à des hommes dont la culpabilité est établie avec une certitude morale, et dont il importe d'obtenir l'aveu comme première étape du repentir et du pardon de la faute. Si on étudie la procédure inquisitoriale en se référant à notre système judiciaire, pour lequel personne ne peut être reconnu coupable tant que la preuve n'en a pas été faite, on se fourvoie. A tort ou à raison, en

[4] J. Labourt, *Saint Jérôme, Lettres*, t. I, Paris, 1949, p. 3 ss.

[5] S. Augustin, *Cité de Dieu*, livre 19, chap. 6.

[6] Nicolas I^er^, *Responsa ad Consulta Bulgarorum*, n° 86, *P. L.*, t. CXIX col. 1010.

[7] On verra aussi la discussion instituée à ce propos par E. Jourdan, *La responsabilité de l'Eglise dans la répression de l'hérésie au Moyen Age* dans *Annales de Philosophie Chrétienne*, 1907, p. 225-260, 502-524 ; 1908, p. 5-31 ; 1909, p. 561-580, 22.55. On tiendra compte aussi du décalage entre le droit et le fait : les papes avaient interdit d'appliquer plus d'une fois la torture. Certains inquisiteurs n'hésitaient cependant pas à la renouveler, en prétendant que la nouvelle application de la torture n'était que la continuation de la première mise à la question.

[8] Cfr H. Léa, *Histoire de l'inquisition au Moyen Age*, tome I, Paris, 1900, chap. 8 : « Organisation de l'Inquisition », p. 369 et ss.

effet, l'inquisiteur instruit le procès d'un suspect avant de l'interroger et même de l'arrêter. Il l'observe, il recueille des témoignages et se forme une opinion. Si celle-ci est défavorable, il cite « l'hérétique » à comparaître et à reconnaître les fautes dont il a acquis la conviction. Si l'accusé plaide coupable, il sera absous et ne recevra qu'une pénitence légère : il devra faire un pèlerinage, multiplier les aumônes, jeûnes, etc. Il y a là comme une survivance de la pénitence publique. Mais si l'accusé plaide non coupable, il se révèle comme obstiné et impénitent, indigne de toute pitié. La torture est donc employée comme une anticipation de la peine qu'il aura à subir et comme un moyen d'éviter des châtiments plus rigoureux si elle parvient à provoquer le repentir, dont le premier signe est la confession. La doctrine des moralistes que l'on retrouve encore chez S. Alphonse [9], est que le juge ne peut appliquer la torture que si, à ses yeux, la faute de l'accusé est plus que probable en raison d'un aveu extra-judiciaire ou de témoignages certains et éprouvés. De même, les moralistes admettent que la torture peut être d'autant plus violente que la conviction du juge est plus forte (*ibidem*, n° 203). Si le secours d'un avocat est refusé au prévenu, c'est parce que personne ne peut en conscience aider quelqu'un à perdre son âme en refusant de reconnaître une faute et de la déplorer. En un sens on pourrait donc admettre la comparaison récemment proposée par un auteur : il en allait alors comme aujourd'hui dans une famille où le père, qui a appris la faute de son fils, lui donne une gifle en exigeant l'aveu de celui-ci.

Le malheur est que la torture ne reste pas au niveau de la gifle familiale. Les moralistes ont beau dire que les sévices ne doivent pas être à ce point cruels qu'il soit moralement impossible de les tolérer [10], la logique de la violence veut que le tortionnaire aille toujours plus fort et, s'irritant de la résistance rencontrée, veuille à tout prix obtenir la confession ou le renseignement qu'il désire. De là, pourrait-on dire, l'inutilité et l'inefficacité de la torture qui, pour quelques aveux authentiques, en provoque tant d'autres qui sont mensongers. On pourrait à ce propos se référer à de pénibles erreurs judiciaires récentes, basées sur de fausses confessions arrachées par la peur et la faiblesse des patients. Mais il est un fait historique évident, qui est né en quelque sorte de la torture et qui témoigne du danger de ce procédé, c'est celui de la sorcellerie. Les XVI[e] et XVII[e] siècles ont connu une véritable épidémie de sorcellerie et de procès, qui contraste avec la rareté des phénomènes authentiques de ce genre qu'on rencontre aux autres époques. Pourquoi ? Parce que des juges au zèle peu éclairé ont torturé sans commisération des suspects, dont beaucoup étaient de vieilles femmes, et leur ont fait avouer tout ce qu'ils ont voulu. Sous la douleur, l'accusé citait des noms de prétendus complices qui, à leur tour, échappaient aux tourments en donnant des noms. A force de questions « pré-fabriquées », ces juges sont parvenus à constituer un mythe du sabbat et de ses pratiques immondes, de maléfices et d'envoûtements auquel plus personne aujourd'hui n'ajoutera foi. Il suffit de lire la récente étude de M. l'abbé Villette sur *La sorcellerie dans le Nord de la France du milieu du XV[e] siècle à la fin du XVII[e] siècle* [1] pour s'en rendre compte. Qui croira encore aujourd'hui que le démon impose une marque physique sur ses adeptes ou qu'il fait œuvre de chair avec elles ? Et cependant les inquisiteurs et les juges ont recueilli, sous la torture, mille et un témoignages en ce sens. Aujourd'hui on estimera que pour quelques sorciers authentiques, il y a eu parmi ces condamnés bien des malades mentaux, qui ont « avoué » les phantasmagories nées dans leur esprit malade, ou des faibles qui ont reconnu tout ce qu'on voulait pour échapper au chevalet.

* *

4. — Les moralistes traitent rarement à l'heure actuelle de la licéité de la torture. L'un d'eux cependant, Mgr Palazzini, professeur à l'Université Pontificale du Latran, a récemment repris la question dans l'*Enciclopedia Cattolica* [2] publiée, il y a peu, à la Cité du Vatican. L'auteur note les arguments pour et contre la torture, en remarquant que la seconde opinion prévaut aujourd'hui d'une manière très nette.

— *Pour la torture*, on invoque le droit de la société à connaître les coupables d'un crime et à les punir. L'autorité a le droit de connaître la vérité. On ne nie pas le droit de l'individu à ne pas s'accuser lui-même et à garder des secrets, mais on estime que ces droits cèdent à celui qu'a la société de savoir qui la menace et de s'en défendre. Le désavantage qu'il y a à ne pas découvrir ceux qui nuisent au bien public est plus grand que celui de violer la liberté et d'exiger la vérité d'un individu en recourant à des moyens violents.

— *Contre la torture*, d'autres diront qu'à moins d'avoir été légitimement condamné, un individu ne peut être puni. Au nom des droits de la personne humaine, il faut assurer à chacun l'inviolabilité du corps et de l'âme. Contre ce droit fondamental ne peuvent prévaloir des arguments d'intérêt public, car il n'est pas permis d'utiliser des moyens malhonnêtes pour obtenir une fin bonne. D'ailleurs, on ne peut exiger d'un accusé qu'il fasse aveu de ses fautes : c'est demander une chose qui est au-dessus des forces humaines. L'Eglise le reconnaît d'ailleurs dans le Code de droit canonique (canon 1743, § 1) : « *Judici legitime interroganti partes respondere tenentur et fateri veritatem* NISI AGATUR DE DELICTO AB IPSIS COMMISSO. »

On pourrait discuter longuement les thèses en présence. Aux partisans de la torture, on pourrait, par exemple, demander si leur opinion maintient, autant qu'ils le disent, le droit des accusés et si la solution d'un tel cas doit se faire, comme on en avait coutume au XVII[e] siècle, au nom du principe qu'entre deux maux il faut choisir le moindre. C'est là une position très dangereuse qui compromettrait bien des thèses morales. Aux ennemis de la tor-

[9] S. Alphonse, *Theologia moralis*, lib. 4, dub. 2, art. 3, n° 202.
[10] S. Alphonse, *Theologia moralis*, ibid., n° 203.

[1] Dans *Mélanges de Science Religieuse*, Lille, 1956, p. 39 ss, 129 ss.
[2] Mgr P. Palazzini, *Tortura, Aspetto morale* dans *Enciclopedia Cattolica*, t. XII, Rome, 1954, col. 342-343.

ture, on aurait pu songer à faire préciser si ces droits qu'ils reconnaissent aux individus viennent d'une loi positive, limitée dans le temps et dans l'espace ou bien du droit naturel lui-même [3]. De récentes déclarations de S. S. Pie XII semblent dirimer la question d'une manière définitive.

* *

5. — Dans son *Discours au VIe Congrès international de droit pénal*, en date du 3 octobre 1953, le Souverain Pontife déclarait en effet :

« L'instruction judiciaire doit exclure la torture physique et psychique et la narco-analyse, *d'abord parce qu'elles lèsent un droit naturel* [4], même si l'accusé est réellement coupable, et puis parce que trop souvent elles donnent des résultats erronés.. Il n'est pas rare qu'elles aboutissent exactement aux aveux souhaités par le tribunal et à la perte de l'accusé, non parce que celui-ci est coupable en fait mais parce que son énergie physique et psychique est épuisée et qu'il est prêt à faire toutes les déclarations que l'on voudra. « Plutôt la prison et la mort que pareille torture physique ! » De cet état de choses, nous trouvons d'abondantes preuves dans les procès spectaculaires bien connus avec leurs aveux, leurs autoaccusations et leurs requêtes d'un châtiment impitoyable. »

Après avoir rappelé la lettre de Nicolas Ier aux Bulgares, dont nous avons fait mention plus haut, le Pape s'écriait : « Qu'il faille aujourd'hui rappeler cet avertissement donné voici 1100 ans est un triste signe des égarements de la pratique judiciaire du XXe siècle ! » [5]

Désireux de souligner l'importance de son enseignement, le Saint-Père y renvoyait dans son *Allocution à la Commission internationale de la police criminelle* (15 octobre 1954) en disant :

« Quelques mots encore sur la manière dont doit avoir lieu l'explication personnelle avec l'auteur du délit. Beaucoup de malfaiteurs, penseront certains, surtout les malfaiteurs de profession ne méritent pas beaucoup d'égards et de considération, mais le sérieux, la dignité de la justice et de l'autorité publique exigent l'observation stricte des normes juridiques concernant l'arrestation du prévenu et son interrogatoire. Ici aussi Nous vous donnons en note ce que Nous en avons dit dans le *Discours sur le Droit pénal international*. Nous avons alors cité un texte du grand pape Nicolas Ier, vieux de 1100 ans, contre l'emploi de la torture. Permettez-Nous toutefois une question : la justice d'aujourd'hui n'est-elle pas retournée, en maints endroits et sous des apparences à peine déguisées, à une véritable torture, parfois beaucoup plus violente que les épreuves d'autrefois ? Notre temps ne court-il pas le risque de voir s'élever un jour contre lui le reproche d'avoir sans frein ni scrupule, poursuivi dans l'interrogatoire des fins utilitaires ? » [6]

Ph. DELHAYE.

[3] On peut se demander, en effet, si la dignité de la personne humaine s'exprime en des exigences identiques au cours de toutes les époques de l'histoire. Il semble, d'une part, qu'un progrès a permis de mieux en prendre conscience dans l'Occident chrétien et que, d'autre part, un certain affinement des mœurs a rendu plus odieux des procédés qui pouvaient paraître normaux dans une société plus frustre. Fondamentalement, il y a certainement un droit de la personne humaine à ne pas être violentée. L'extension de ce droit peut d'ailleurs varier selon les circonstances de temps et de milieu. D'autre part, la pratique de la justice ne va pas sans une certaine coercition : intimidation, détention préventive, interrogatoires. Les frontières du licite et l'illicite sont parfois difficiles à déterminer en pareil cas.

[4] C'est nous qui soulignons.

[5] *Documents pontificaux de S. S. Pie XII*, 1953, réunis et présentés par R. Kothen, Edit. St-Augustin, Saint-Maurice et Paris, 1955, p. 471-472. On peut penser que dans ce texte, le Saint-Père fait allusion aux scandaleux procès qui se sont déroulés au-delà du rideau de fer, ainsi qu'aux procédés iniques par lesquels les communistes ont réussi à briser la résistance psychologique du Primat de Hongrie.

[6] *Documents pontificaux de S. S. Pie XII*, 1954, réunis et présentés par R. Kothen, *ibid.*, 1956, p. 452-453.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Chan. E. GUILLARD. — **Famille divine. Humbles regards vers la Trinité.** — 174 p. (14 × 19) ; 400 fr. ; port en plus. — Chez l'auteur, supérieur de l'Institution St-Jean, Bazas (Gironde). C. c. p. Nantes 262-62.

Œuvre de doctrine et de piété, celle-ci naissant de la doctrine, telle est la caractéristique de ce livre.

Les trois premiers chapitres montrent la vie de Dieu se déployant dans la Trinité des personnes, l'unité de nature restant inviolée. Parmi les comparaisons qui peuvent guider à une certaine intelligence de ce grand mystère, l'auteur a choisi celle de la famille : ce n'est pas la plus approchée pour le métaphysicien ; mais c'est celle qui permet à l'auteur de tirer de son exposé théologique les plus utiles leçons ; car tel est son but (p. 131). Les ch. IV et V nous invitent à découvrir dans la sainte Famille de Nazareth, puis dans la famille humaine sanctifiée par le sacrement et féconde, des analogies avec la « famille divine » trinitaire. Le VIe chapitre rappelle en quoi consiste le culte de la Sainte Trinité, et le VIIe nous engage à passer par Marie, et spécialement par la dévotion des *trois Ave*, pour entrer dans l'intimité des Trois Personnes.

Quelques lignes seraient à revoir, p. 52 : il y est question de « fracas d'orage », d' « éclair », de « la maison secouée jusqu'en ses fondements », lors de la descente du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Les Actes (II, 2-3), ne disent rien de tout cela ; ils mentionnent seulement dans une toute autre circonstance, un tremblement du lieu où priaient les premiers chrétiens (IV, 31).

Mais il ne faut pas juger par un lapsus de la valeur de cet ouvrage, qui est excellent, aussi pratique que doctrinal, auquel Mgr Lusseau a tenu à donner une préface, et que nous recommandons comme livre de lecture spirituelle dont prêtres, religieux et laïcs tireront bien souvent de bons sujets de méditation.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 24 septembris 1957

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)